

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 22 03 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre TAURINYA, Maire.

Membres afférents au Conseil Municipal : 15

Membres présents : 12

Qui ont pris part à la délibération : 15 et 14 au CA

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, Mme Régine BANTREIL, , Mme Christelle OGOZALY, Mme Maryse CHARVIEUX, , M Nicolas BENNES, M Gilles COSTE, Mme GIRAULT Elodie, M Vincent MANUGUERRA, Mme Laurence DJERROUD, Mme Bérangère RIVOALLAN, M Marc MALAUDAUD,

Absents ayant donné procuration :

Mme ALCON Laetitia a donné procuration à M Nicolas BENNES

Mme Séverine MARCHETTI a donné procuration à M Bernard PACCIANUS

M Claude COMMES a donné procuration à Mme Christelle OGOZALY

Absents : NEANT

Secrétaire de séance : M Marc MALAUDAUD,

La règle du quorum est respectée.

OUVERTURE DE LA SEANCE : 18h35

M le maire rappelle que le compte rendu de la séance du 15/03/2023 a été communiqué par mail à tous les conseillers municipaux. Aucune observation n'a été formulée

Le compte rendu de la séance du 15/03/2023 est validé à l'unanimité des membres votants et représentés.

Approbation du compte de gestion 2022

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal l'unanimité des membres présents ou représentés :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 . Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Approbation du compte administratif 2022

M le Maire désigne M Paccianus 1^{er} adjoint délégué aux finances, à la présidence pour la présentation du compte administratif du budget principal pour l'exercice 2022.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2022

Sous la présidence de M Paccianus 1^{er} adjoint délégué aux finances chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi:

Fonctionnement

Dépenses 988 966.32 €

Recettes 1 127 003.64 €

Excédent de clôture : 138 037.32 €

Investissement

Dépenses 311 870.14 €

Recettes 272 123.97 €

Restes à réaliser: 103 143.39€

Besoin de financement: 0 €

Hors de la présence de M Pierre TAURINYA, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le compte administratif du budget communal 2022.

Affectation du résultat

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M PACCIANUS adjoint délégué aux finances, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2022 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion

(A) 138 037.32€

Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion)

(B) 136 393.17€

Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2022

(A+B) 274 430.49€

Section d'Investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)

(C) -39 746.17€

Restes à réaliser:

Dépenses : 282 915.61€

Restes à réaliser :

Recettes : 386 059.00€

Soldes des restes à réaliser :

(D) 103 143.39€

Besoin de financement à la section d'investissement
(E = C + D) 63 397.22€ excédent

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés
Décide d'affecter au budget pour 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

1°) – virement à la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 138 600.00€

2°) – le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté Sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » soit 135 830.49€ au R002

Pour extrait conforme,

QUESTIONS DIVERSES

1. Monsieur le Maire est interpellé sur la mise en sens unique de la rue des muscats, il précise qu'il a reçu ce jour un courrier des riverains qu'une réponse leur a été adressée, le projet est suspendu.
Il précise qu'étude de la circulation et du stationnement sera diligentée sur l'ensemble de la commune.
2. Des problèmes d'incivilités liées aux déjections canines sont rapportés, le policier municipal est en mesure de verbaliser si les contrevenants sont pris sur le fait.
3. Il est signalé un véhicule ventouse sur les 3 places de parking de la nouvelle place.
4. M le maire informe l'assemblée de l'évolution du dossier d'embauche d'un responsable du service technique, de nombreuses candidatures ont été reçues en mairie, seules 3 ont été retenues, une séance d'entretien d'embauche a été organisée le lundi 20 mars seuls deux candidats se sont présentés.
Le choix a été fait et la commune travaille pour que l'embauche ait lieu au plus tôt.
5. M le maire informe son assemblée que dans la semaine 2 tentatives de suicides ont été signalées sur la commune, que dans la journée du mercredi 2 familles se sont trouvées dans la détresse suite à des crises liées à des maladies de type Alzheimer... face à la récurrence de ces signalements M le maire pense qu'il serait judicieux de travailler sur la possibilité de mettre en place un « programme » de prévention alliant écoute et ouverture de la parole dans le but de déceler les situations de détresse avant la survenue d'un drame.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h59

Secrétaire de séance

Brouilla le 22/03/2023

Le Maire

Pierre TAURINYA